

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 février 2023

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE  
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES  
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° CE56

présenté par

M. Marleix, M. Nury, Mme Blin, M. Bourgeaux, M. Cinieri, M. Dive, Mme Duby-Muller,  
M. Rolland et M. Jean-Pierre Vigier

-----

**ARTICLE 1ER B**

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« a bis) Au 10° , les mots : « environ 20 à » sont supprimés ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Les Républicains vient inscrire un objectif clair de développement de l'hydrogène bas-carbone afin d'atteindre 40 % de la consommation totale d'hydrogène et d'hydrogène industriel d'ici 2030. Les députés LR préconisent une réaction plus rapide et plus forte de la France afin de peser dans la course internationale. Il est nécessaire de s'appuyer sur un développement à grande échelle de cette énergie, pouvant venir en soutien ou en alternative à l'électrique.

La France dispose historiquement d'atouts décisifs pour le développement d'une industrie compétitive de l'hydrogène, mais une véritable impulsion politique volontariste associée à un soutien financier conséquent sont indispensables pour l'essor de champions industriels.